AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-66 521241

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

N° 70 Juillet 1966/34
4 ème supplément
Aveyron - Lozère

POMME DE TERRE

Le Mildiou de la pomme de terre n'a pas encore provoqué des attaques graves dans les plantations. Néanmoins, un développement important est souvent à craindre en fin de végétation. Apporter une nouvelle couverture anticryptogamique notamment dans les régions où des chutes de pluies importantes ont été enregistrées. Ne pas relâcher la cadence des traitements dirigés contre le Doryphore.

VIGNE

Apporter une nouvelle couverture anticryptogamique.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Le Carpocapse fait preuve d'une grande activité. Il est donc nécessaire de ne pas relâcher la cadence des traitements. Assurer de même la protection contre les acariens.

TORDEUSE ORIENTALE

La lutte contre cet insecte doit être réalisée sur les fruits (pêches et poires) arrivant à maturité au cours de la deuxième quinzaine d'Août.

MOUCHE DES FRUITS

Cet insecte dont les dégâts sont très visibles dans les vergers méridionaux risque de commettre des dégâts importants ; les plantations voisines des agglomérations seront les premières touchées. Il faut donc préventivement exécuter deux traitements 3 semaines et 10 jours avant la récolte.

A MONTPELLIER le 20 Juillet 1966

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles
LL. TROUILLON - M. MEZUT

P229

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

INFORMATIONS MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU

Contre ce parasite les traitements doivent être exécutés à une cadence de 10 jours environ avec un des produits suivants : Carbaryl - D.D.T. - Organo-phosphorés (autorisés en cultures maraîchères).

MOUCHE DE L'OIGNON

Pour protéger les oignons de ce parasite des traitements doivent être exécutés en cours de végétation. Utiliser un organo phosphoré autorisé en cultures maraîchères (Diethion, Parathion, Diazinon, Carbophénothion, etc ...).

SEPTORIOSE DU CELERI ET PERSIL

Dans les secteurs humides où la maladie est à craindre, procéder à des traitements avec un des fongicides suivants : Carbatène, Cuprobane, Doguadine, Mancozèbe, Manèbe, Oxyquinoléate de Cuivre, Zirame, etc ....

Les Contrôleurs

CHRESTIAN - LAVY